

Sous-thème : Espaces verts

Auteur : FREDON Poitou-Charentes

Les alternatives biologiques aux pesticides sont de plus en plus utilisées dans les collectivités, notamment en ce qui concerne le désherbage ; celles qui permettent de réguler les populations de certains ravageurs sont un peu moins connues. Cependant, ces techniques concernent à la fois les acteurs des collectivités et les particuliers. Ainsi, pour répondre à la demande de ces acteurs, la FREDON Poitou-Charentes a réalisé des démonstrations-pilotes dans 3 communes de la région. La processionnaire du pin a été choisie en raison de sa problématique de santé publique.

PRESENTATION ET OBJECTIFS

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un insecte "forestier" se nourrissant des aiguilles de pins et de cèdres.

Le printemps est l'occasion pour la chenille processionnaire de quitter son nid pour aller s'enterrer dans le sol. C'est à cette occasion qu'elle se déplace sous forme de colonnes, qui lui ont donné son nom de chenille processionnaire. C'est également à ce moment qu'elle est la plus dangereuse. En effet, en cas de contact, la chenille libère des soies urticantes qui sont susceptibles de provoquer de violentes réactions allergiques. Ces soies peuvent être actives pendant de nombreuses années.



L'objectif de cette démonstration-pilote est double :

- assurer la promotion des alternatives biologiques efficaces,
- établir et promouvoir des méthodes et outils de « communication » transposables au sein des autres collectivités.

Dans chacune des collectivités-pilote retenue, l'action a consisté à organiser et accompagner une régulation de la processionnaire du pin à l'aide de méthodes de luttés biologiques mises en œuvre collectivement par les services techniques des collectivités et les particuliers volontaires.

Le rôle de la FREDON :

- animer des réunions d'information des services techniques et du public sur les alternatives biologiques,
- proposer les méthodes de luttés adaptées à la fois aux services techniques et aux particuliers,
- assurer un suivi de la « lutte » et un bilan sur l'efficacité du dispositif.

CAMPAGNE D'INFORMATION

Afin de lutter contre la prolifération de cette chenille, la ville de Châtelleraut depuis 2007 dans ses espaces verts, s'est inscrite dans une démarche de réduction des pesticides. Dans ce cadre, l'utilisation de méthodes alternatives pour lutter contre la processionnaire du pin a été développée dans les espaces publics. En 2010, sur notre demande, cette démarche s'est prolongée vers les particuliers volontaires.

A Balzac et à Melle, communes déjà inscrites dans une démarche de réduction de l'utilisation de pesticides, nous avons favorisé l'information par l'intermédiaire de réunions sur ce ravageur et les méthodes de luttés alternatives biologiques.

Trois réunions d'informations ont eu lieu en soirée :

- Melle (79) : le 23/02/2010
- Châtellerault (86) : le 25/02/2010
- Balzac (16) : le 05/03/2010

Lors de ces réunions, un diaporama sur le ravageur et les luttes alternatives a été présenté, suivi de questions diverses. En parallèle, une fiche couleur a été élaborée. Celle-ci a été distribuée mais aussi placée sur le site de « Terre saine »



A la fin de chacune des sessions, les pièges à phéromones et les éco-pièges, présentés au public lors du diaporama, ont été proposés au public.

Bilan de la campagne d'information

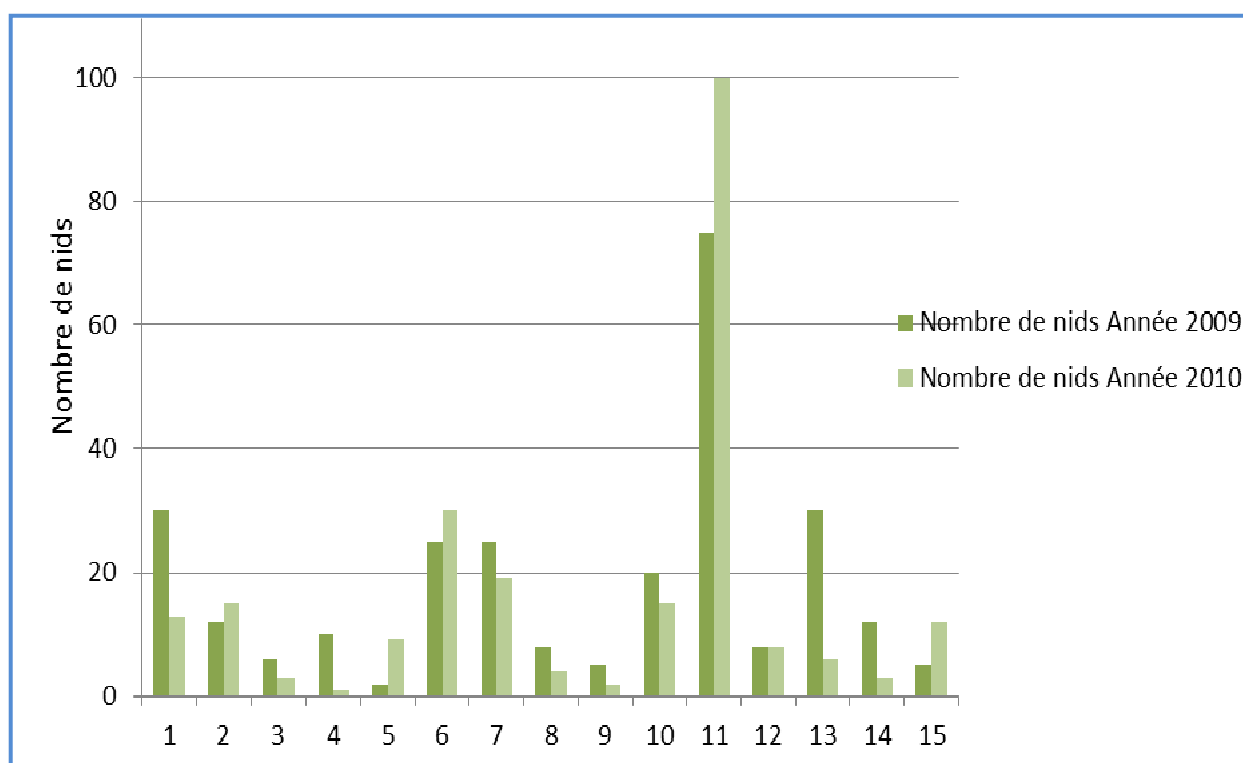
Participation aux réunions	Distribution de plaquettes et autres informations	Distribution de pièges à phéromones	Distribution d'éco-pièges
100 personnes	120 personnes	36	38

Remarque : certaines personnes, n'ayant pas eu connaissance de ces animations, n'ont pas hésité à prendre contact avec nos services pour avoir les informations.

ENQUETE ET RESULTATS

En décembre, une enquête téléphonique a été réalisée sur un panel de 40 personnes ayant en leur possession un piège à phéromone, un éco-piège ou les deux. Seulement 40 % des données récupérées sont exploitables et permettent de comparer l'année 2009 avec 2010. En effet, 20 % des personnes n'ont pas placé le piège à la bonne période, voire même pas placé du tout dans leurs pins. Les 40 % qui restent n'ont qu'une idée très vague du nombre de nids de processionnaires du pin en 2009 dans leurs arbres.

Nombre de nids recensés en 2009 et 2010



Conclusion :

Globalement, les 3 communes ont été satisfaites du sujet abordé lors des soirées d'informations : le caractère allergène de ce bio-agresseur et la pullulation de ce ravageur depuis ces dernières années font de cette chenille une préoccupation importante pour les collectivités.

La participation du public aux soirées d'information a été variable. En effet, selon l'investissement de la commune concernée dans la diffusion par le biais de la presse ou d'affichage, cette réunion a été plus ou moins « populaire ».


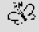


La distribution de piège a été appréciée par le public car ce type de petit matériel n'est que très peu distribué dans la grande distribution locale.

La réussite de la lutte biologique contre la processionnaire du pin en 2010 s'avère difficile puisque comme le signale « la lettre du DSF » de décembre 2010 : « *le niveau des populations de processionnaire du pin semble repartir à la hausse dans la partie médiane de l'aire de répartition (du Poitou-Charentes à la Bourgogne)* ».

Ceci explique vraisemblablement les résultats de cette lutte : 68 % des utilisateurs sont satisfaits de cette méthode et souhaite la poursuivre. En revanche, les 32 % restant sont déçus, car cette lutte n'a pas fonctionné comme ils le souhaitaient. Mais, ils soulèvent un point essentiel : « Les voisins ne font rien ».

Création / Mise à jour : Mars 2011

Sources bibliographiques :

-  *La chenille Processionnaire du Pin...du ravageur forestier à la nuisance urbaine – Centre de Recherche d'Orléans, INRA*
-  *La Processionnaire du Pin – Catherine Bonnet, Jean-Claude Martin et René Mazet - Nature, Aout-Octobre 2008*
-  *Méthodes de lutte contre la chenille Processionnaire du Pin en Forêt – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Département de la Santé des Forêts, Montfavet, Octobre 2007*
-  *La Lettre du DSF – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, Département de la Santé des Forêts, Décembre 2010*

Fiche réalisée par : La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles,
dans le cadre de la démarche Charte Terre saine "Votre commune sans pesticides"

Avec le concours financier de :



Reproduction autorisée, à condition de ne pas modifier et utiliser à des fins commerciales

FREDON Poitou-Charentes
13, route de la forêt - 86580 BIARD
Tél : 05.49.62.09.64 / Courriel : fredonpc@wanadoo.fr